

Nouvelles prisons : l'illusion de la réponse carcérale par la pierre et le béton

■ Delphine Poupez, doctorante au Laboratoire d'Anthropologie Prospective, UCLouvain ■

Inaugurée le 30 septembre 2022, la nouvelle prison de Haren est entrée en fonction mi-novembre avec le transfert de la population de la prison Forest-Berkendael. Nommée « village pénitentiaire », la nouvelle structure vante une conception architecturale innovante inspirée du quotidien urbain, qui permettrait une « normalisation » de la vie en détention, plus autonome et humaine. Derrière un vocabulaire innocent, la maxi-prison s'inscrit dans une tendance bien ancrée : privatisation, éloignement des centres urbains, sécurisation technologique et contrôle toujours renforcé.

*Ocean House, Mountain House, Forest House. Pavillon d'accueil, Hôtel de ville et place du village, unités de vie Écureuil ou encore Fougère... Un nouveau Pierre & Vacances? Le monde de Pairi Daiza? Détrompez-vous, bienvenue au *Village pénitentiaire* de Haren ! Sous ce florilège d'euphémismes architecturaux, une ambition placardée : par une transformation matérielle de la prison – et un imaginaire rural –, « normaliser » et « humaniser » le quotidien en détention. Une volonté a priori bienvenue, quand on connaît les carences de notre système carcéral. La Belgique est condamnée presque annuellement depuis 2012 par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) pour traitements inhumains et dégradants dans nos prisons. En cause : surpopulation carcérale chronique, insalubrité des établissements, insuffisance des soins médicaux et psychiatriques, pour ne pointer que ceux-là. À ces failles, la Belgique répondra par le Masterplan fédéral « *Détention et internement dans des conditions humaines* » (2008-2016), selon une formule bien connue et généralisée à l'échelle internationale : extension du parc carcéral (via la construction de dix nouvelles prisons), modernisation des infrastructures, innovations architecturales pour améliorer le confort de vie. Du beau, du neuf, de la technologie – et surtout, un contrôle et une sécurisation toujours renforcés. En somme, une réponse par la pierre et le béton.*



LA PRISON DE HAREN
Bruxelles, avril 2022, © Aline Wavreille

De la brique et de la lumière, des vitrages renforcés au lieu de barreaux

La prison de Haren en est le produit phare, maxi-structure en périphérie bruxelloise, prévue pour remplacer les trois établissements de la capitale – Forest, Saint-Gilles et Berkendael. Placé en gestion privée, assuré par le consortium Cafasso, via un contrat DBFM (*Design, Build, Finance and Maintain*), le nouveau joyau coûtera à minima un milliard d’euros à l’État, à raison de 40 millions d’euros annuels pendant 25 ans, pour le maintien et le remboursement du site. D’une capacité de détention de 1 200 personnes, elle est la plus grande prison du pays. La plus « innovante » également, décrite lors de son inauguration par Vincent Van Quickenborne, ministre de la Justice, comme « une véritable révolution dans notre approche de la détention ». Quatre mots comme principes directeurs – normalisation, responsabilisation, réintégration et sécurité – auxquels répondrait une architecture savamment étudiée. La recette : une somme de bâtiments réunis dans un même complexe (unités d’hébergement, centre médical, unité psychiatrique, centre de travail et de formation, ...), des badges électroniques pour se déplacer « en autonomie » de l’un à l’autre, des petites unités de vie d’une trentaine de cellules individuelles. Dans chacune, douche, téléphone et un intranet carcéral pour effectuer commandes et réservations. Le tout dans une architecture d’inspiration péri-urbaine, évitant le plus possible le symbolisme carcéral : de la brique et de la lumière, des vitrages renforcés au lieu de barreaux, des couleurs, une poignée d’arbres et quelques brins d’herbe.

D'une surveillance humaine à une surveillance technologique

Il y a toutefois de quoi questionner cette ambition architecturale et ses implications dans l'expérience de la détention. On peut déjà relativiser le caractère novateur de la « prison-vill(age) », étudiée par le sociologue Grégory Salle, un modèle que l'on retrouve entre autres dans les prisons françaises de Mauzac, de Brest ou d'Épinal dans les années 1980, celles du programme 4 000 (1996), ou encore les centres pénitentiaires espagnols. À nos connaissances, aucun ne s'est avéré révolutionnaire dans l'expérience de la détention.

Ensuite, Haren s'insère dans une tendance quelque peu ironique : des prisons sur le modèle de la ville, de plus en plus éloignées des centres-villes. Or cet éloignement entraîne des conséquences très négatives pour la population incarcérée et ses proches, rendant les visites d'autant plus compliquées et limitant l'accès à la prison pour les services externes, notamment le tissu associatif d'aide aux détenu·es. En outre, malgré le modèle des unités de vie, il y a fort à douter que la nouvelle prison favorise la qualité des liens sociaux intra-muros, comme le prétendent ses concepteur·rices. D'une part, cela n'évacue pas le gigantisme du complexe, impliquant une gestion maximisée ; d'autre part, les temps « portes ouvertes » restent rigoureusement contrôlés et limités, les périodes en cellule restant la norme.

Enfin, bien des études montrent que, paradoxalement, les personnes incarcérées ou travaillant dans des prisons préfèrent généralement le quotidien dans les prisons vétustes à celui des prisons modernes. Le criminologue David Scheer explique en effet que dans les vieux établissements, une familiarité s'instaure pour rendre supportables les dysfonctionnements et l'insalubrité. Aux failles sécuritaires technologiques et architecturales (nombreux points de croisement et de rassemblement, ...) répondrait une forme de sécurité « active », fondée sur le lien social et une plus grande confiance mutuelle. En revanche, le tournant ultra-sécuritaire des prisons modernes repose sur une conception « passive » de la sécurité : un contrôle à distance et dépersonnalisé, souvent décrit très négativement. L'autonomie annoncée pour la nouvelle prison s'avère alors factice : on passe simplement d'une surveillance humaine à une surveillance technologique. Si, à cet égard, la nouvelle fonction d'accompagnateur·rices de détention – des agent·es pénitentiaires dont les missions seraient davantage tournées vers le lien social et le suivi des détenu·es – peut s'avérer intéressante, le manque de personnel rend cette distinction inapplicable dans les faits, et le temps relationnel très limité.

« L'illusion spatialiste »

On peut donc légitimement douter de « l'humanisation » de la détention, dont la prison de Haren serait la représentante. Si l'on peut s'attendre à une amélioration – à court terme – des conditions matérielles de vie, il est vain de penser que les infrastructures suffiraient à transformer l'expérience de l'enfermement. N'est-il pas purement illusoire d'espérer « normaliser » le quotidien, dans un environnement sans cesse plus contrôlé ? L'expérience immersive de magistrat·es et journalistes, fin septembre, sur le site encore inoccupé le confirmait déjà : « L'enfermement, la perte de contrôle et d'intimité contrebalancent toute sensation de confort » écrivait Mélanie Joris, pour la RTBF. Auxquels s'ajoutent l'incertitude propre à l'incarcération, la privation d'autonomie, l'éloignement des proches (encore renforcé) ... Des facteurs déterminants dans le vécu carcéral, occultés dans les directives du Masterplan. Finalement, à force de construire de nouveaux prototypes pour « transformer nos prisons », il convient de se demander si l'État – et plus généralement la tendance internationale à se focaliser sur les architectures pénitentiaires – ne se trompe pas de curseur.

À toute époque, et sur tous les continents, on a construit des prisons décrites comme des « modèles » qui changeraient la face de la détention. Toutes se sont révélées obsolètes, dès lors qu'un nouveau modèle arrivait. Des prisons aux architectures les plus diverses ont été créées, on a rénové, repensé, reconstruit. Au 19^e siècle, les prisons « Ducpétiaux » (Saint-Gilles, Forest, Mons, Leuven, Anvers, Namur, Gand, ...), à la structure en étoile, semblaient à même de réhabiliter les individus, grâce à un isolement d'inspiration monastique, qui aurait favorisé la réflexion et la rédemption des âmes. Les prisons de Lantin, d'Ittre, de Bruges, ont toutes en leur temps porté la promesse d'une amélioration de la vie en détention. Et malgré cela, on n'a cessé de dénoncer les effets déshumanisants de l'enfermement. La prison de Haren, en misant sur son architecture « innovante », tombe vraisemblablement dans le même travers. C'est *l'illusion spatialiste*, pour reprendre le géographe Olivier Milhaud : croire que l'espace, par lui-même, serait apte à transformer les vécus, surestimant le pouvoir de la pierre au détriment des interactions sociales. Mais, surtout, au détriment d'une réflexion approfondie sur les processus sociaux qu'engendre et qui engendrent la détention, d'une réforme de fond de notre système pénal.

Le Masterplan n'en est qu'un postiche. Ces nouvelles prisons ne représentent ni une solution à la surpopulation carcérale – l'augmentation de la capacité carcérale a un effet connu d'« appel d'air » – ni une humanisation de la peine. Plutôt qu'une révolution de l'approche pénitentiaire, il représente davantage un dispositif de légitimation pour rendre souhaitable la prison, par de jolis cache-misères.